



Saint-Gobain PAM Canalisation :

France Relance et le gouvernement trahissent Saint-Gobain Pam Canalisation et notre industrie !

Le subventionnement par l'intermédiaire du Plan de Relance d'Electrosteel, principal concurrent indien de Saint-Gobain PAM Canalisation fait couler beaucoup d'encre. Cette décision provoque l'écœurement de l'ensemble de notre communauté de travail, de l'ouvrier au cadre !

Personne ne comprend le sens de cette décision, ni les salariés ni les élus locaux et encore moins les parlementaires de notre département. Non, il n'y a qu'Agnès Pannier-Runacher, accessoirement Ministre de l'Industrie, qui se félicite de ce subventionnement et « en off » qui explique ne pas comprendre d'où vient le problème.

C'est pourtant simple, favoriser l'implantation directe d'Electrosteel en France, fait courir à terme, un risque sur la pérennité de Saint-Gobain PAM Canalisation.

Saint Gobain PAM Canalisation en quelques chiffres :

Depuis 165 ans, plusieurs générations de salariés se sont succédées dans les différents sites de production, mais aussi au Technocentre et au siège social afin de forger le fleuron industriel qu'est devenue aujourd'hui notre entreprise.

Depuis 1856, nous avons accumulé une somme de savoir-faire, de compétences, nous avons mis en œuvre des procédés de fabrication permettant d'être reconnu comme une entreprise de référence dans le domaine de l'adduction d'eau.

Aujourd'hui se sont près de 1 900 salariés directement rattachés à Saint-Gobain PAM Canalisation, mais aussi des intérimaires, des sous-traitants ainsi que de nombreux emplois sur le territoire liés aux commerces et aux Services Publics.

La CGT estime que se sont environ 6 000 emplois, sur les bassins de Toul et de Pont à Mousson qui

dépendent de près ou de loin de Saint-Gobain PAM Canalisation.

L'adduction d'eau : un domaine stratégique !

La CGT considère que l'adduction d'eau est un domaine stratégique. Disposer d'un acteur français permettant de produire des solutions complètes d'adduction d'eau reste indispensable en matière de souveraineté nationale.

Dépendre d'opérateurs extra-européens dans un domaine aussi sensible que l'eau est un véritable risque. La crise sanitaire que nous venons de traverser a prouvé ce risque ! Lorsque nous ne fabriquons plus en France certains produits, nous dépendons des exportations. C'est comme cela que nous nous sommes retrouvés en pleine pandémie de COVID 19 sans masque et sans surblouse par exemple.

Demain, sans un acteur français ou à minima européen, nous pourrions nous retrouver sans tuyau, sans raccord et pourquoi pas sans eau au robinet. Ceci n'est pas acceptable !

Comment se porte le marché de la canalisation en fonte aujourd'hui ?

Les marchés européen et français sont très largement surcapacitaires. L'arrivée d'un nouvel acteur réduirait de facto les parts de marché des acteurs actuels et spécialement celles de Saint-Gobain PAM Canalisation.

D'ailleurs, notre société a déjà réduit ses capacités de production en fermant partiellement le site de Brebach en Allemagne il y a quelques temps.

Electrosteel : un concurrent indien aux méthodes particulières !

Electrosteel a des méthodes commerciales plutôt agressives et dispose d'avantages concurrentiels avérés.

En effet, Electrosteel dispose des facilités indiennes en matière d'approvisionnement en minerai à un prix défiant toute concurrence. Les travailleurs indiens sont très largement sous-payés (en moyenne 220 € par mois).

Enfin la société Electrosteel a été condamnée à plusieurs reprises par la Commission Européenne pour dumping.

Pour la CGT, l'implantation d'un site de production d'Electrosteel en France sera une sorte de « cheval de Troie » pour écouler une large production venant d'Inde.

La stratégie d'Electrosteel est probablement de « d'asséner le coup de grâce » à Saint-Gobain PAM Canalisation pour se débarrasser du principal acteur français dans le domaine de l'adduction d'eau.

La concurrence libre et non-fauscée, la réciprocité et les relocalisations.

C'est un dogme, un élément incontournable de la politique économique de la Commission Européenne, la concurrence doit être libre et non-fauscée sur l'ensemble des marchés européens.

C'est au nom de cela que sont cassés des grands monopoles publics comme EDF, GDF, ou la SNCF.

Les conséquences industrielles de ce précepte, nous la connaissons : une désindustrialisation massive, principalement dans notre pays.

Face à cela, l'Europe et le gouvernement français mettent en avant la notion de réciprocité.

En principe, nous ne devrions pas ouvrir notre marché ou autoriser l'installation d'entreprises provenant de pays qui n'autorisent pas cette réciprocité sur leur sol.

L'exemple de Saint-Gobain PAM Canalisation est intéressant puisque depuis 25 ans, il nous est impossible d'installer un site de production en Inde ni de vendre un seul tuyau.

Face à cela, le gouvernement ouvre en grand le marché de l'adduction d'eau à Electrosteel et pire encore subventionne son implantation dans le sud de la France.

Nous sommes bien loin de taxe antidumping de 300% proposée par Emmanuel Macron, pas encore

Président lors de sa visite de l'Usine de PAM en 2016.

Quant à la relocalisation, argument à la fois développé par Electrosteel et la Ministre de l'Industrie, il y a, a priori, un problème sur la définition.

Le verbe relocaliser permet de désigner le fait qu'une entreprise recommence à fabriquer sa production dans son pays d'origine, qu'elle avait quitté dans un premier temps, pour l'expatrier à l'étranger.

Le problème, c'est qu'Electrosteel n'a jamais rien produit en France et c'est une entreprise indienne.

Nous sommes face à une stratégie d'entreprise visant à inonder le marché de produits indiens sous couvert de « Made in France ».

200 emplois créés à Arles, mais combien supprimés en Lorraine ?

Sur un marché saturé, l'arrivée d'un nouvel acteur et les emplois qu'ils comptent créer viendront inmanquablement supprimer des emplois chez des acteurs déjà présents sur le marché.

De plus, un certain nombre de questions se posent :

- Quels types d'emplois seront créés ?
- Pour combien de temps ?
- Qu'est ce qui empêchera Electrosteel de délocaliser les quelques productions fabriquées en France une fois son principal concurrent mis à terre ?

Les revendications de la CGT :

Tout d'abord, la CGT exige que la subvention de France Relance ne soit pas versée à Electrosteel.

La CGT souhaite connaître

- La stratégie gouvernementale en ce qui concerne la souveraineté économique en matière d'adduction d'eau ?
- Les démarches concrètes engagées afin de faire respecter le principe de réciprocité ?

C'est dans ce sens que la CGT a interpellé le Préfet, représentant de l'état dans le département afin d'obtenir des réponses aux différentes questions posées et de défendre, nos emplois, notre industrie, nos savoir-faire.